

SARL Audit P.F.C.

SARL Audit P.F.C.
4 bis, allée des Tilleuls
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS
Email : acaudit@coulonfr.Com
Téléphone : 02.47.47.06.65

Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe

Association

92 - 94, rue Molière
72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SARL Audit P.F.C.

Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe

Association

92 - 94, rue Molière
72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « CREANCES » page 4 de l'annexe qui relate l'existence d'une créance de 558 K€.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant : le paragraphe « CREANCES » page 4 de l'annexe expose l'existence d'une créance de 558 K€. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

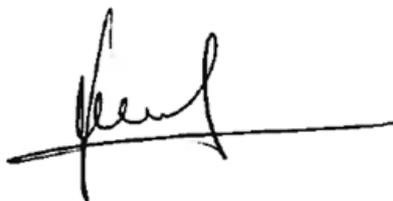
falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chambray-lès-Tours, le 13 mai 2020

Le commissaire aux comptes

AUDIT P.F.C.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Proust', written over a horizontal line.

David PROUST

BILAN - ACTIF

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	709 170,38	579 510,37	129 660,01	95 408,70
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	418,61		418,61	17 210,26
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 086 193,29	535 106,43	551 086,86	583 800,10
Constructions	24 218 665,60	16 247 758,18	7 970 907,42	8 533 594,60
Installations techniques, matériels	4 333 136,93	3 778 425,77	554 711,16	591 179,91
Autres immobilisations corporelles	2 063 700,61	1 147 206,77	916 493,84	931 213,64
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	13 624,80		13 624,80	113 541,60
Avances et acomptes	2 286,00		2 286,00	2 286,00
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	77 691,44		77 691,44	76 313,16
TOTAL (I)	32 504 887,66	22 288 007,52	10 216 880,14	10 944 547,97
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros	174 260,96		174 260,96	169 596,45
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 800,00		1 800,00	1 800,00
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	3 092 225,17	26 651,56	3 065 573,61	2 678 996,88
Autres	253 321,44		253 321,44	527 971,15
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 833 298,25		5 833 298,25	5 099 522,38
Charges constatées d'avance (3)	70 999,08		70 999,08	78 272,18
TOTAL (III)	9 425 904,90	26 651,56	9 399 253,34	8 556 159,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	41 930 792,56	22 314 659,08	19 616 133,48	19 500 707,01

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 597 296,42	2 604 098,07
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	1 383 678,09	1 393 678,09
Autres réserves	1 818 588,65	1 723 579,01
Report à nouveau	-3 352 341,46	-2 869 273,31
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	458 274,08	-528 685,26
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	20 773,91	154 599,01
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	443 818,13	486 095,47
Provisions réglementées	874 141,95	894 076,11
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	4 244 229,77	3 858 167,19
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 541 675,77	1 258 484,99
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	1 541 675,77	1 258 484,99
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	572 945,00	557 776,78
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	572 945,00	557 776,78
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 907 512,70	9 448 718,94
Emprunts et dettes financières divers (3)	3 475,18	6 339,28
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085 549,38	1 189 292,33
Dettes fiscales et sociales	3 193 245,50	3 121 306,12
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 397,72	
Autres dettes	32 102,46	60 621,38
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	13 257 282,94	13 826 278,05
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	19 616 133,48	19 500 707,01

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 712 548,00

7 544 734,94

2 402 248,45

6 348 920,00

7 477 358,05

2 156 776,85

COMPTE DE RÉSULTAT

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	16 744,71	35 707,75
Production vendue (biens et services)	14 213 251,92	13 538 779,87
Production stockée		
Production immobilisée	1 153,70	3 355,18
Subventions d'exploitation	1 240 696,50	1 251 714,06
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	337 462,43	463 012,72
Cotisations	145,00	165,00
Autres produits (hors cotisations)	18 041 285,14	17 973 496,01
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	33 850 739,40	33 266 230,59
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	3 001 749,07	2 984 814,08
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures	-4 664,51	-14 919,71
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	4 451 922,55	4 554 753,26
Impôts, taxes et versements assimilés	2 327 178,34	1 817 483,35
Salaires et traitements	15 743 246,47	15 777 093,76
Charges sociales	6 290 224,26	6 895 419,74
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 136 718,98	1 154 539,56
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	17 905,65	6 905,17
Dotations aux provisions	528 173,82	433 166,34
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	23 195,33	19 897,55
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	33 515 649,96	33 629 153,10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	335 089,44	-362 922,51
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	89,46	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	29 715,14	32 924,87
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	29 804,60	32 924,87
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	224 268,30	249 376,85
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	224 268,30	249 376,85
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-194 463,70	-216 451,98

COMPTE DE RÉSULTAT

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	217 140,70	13 967,48
Sur opérations en capital	43 827,34	39 674,29
Reprises sur provisions et transferts de charges	263 602,16	243 668,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	524 570,20	297 309,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 715,02	1 770,11
Sur opérations en capital	17 329,04	352,83
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	243 668,00	243 668,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	266 712,06	245 790,94
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	257 858,14	51 518,83
Impôt sur les bénéfices	67,24	395,13
SOLDE INTERMÉDIAIRE	398 416,64	-528 250,79
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	261 500,44	166 898,53
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	201 643,00	167 333,00
TOTAL DES PRODUITS	34 666 614,64	33 763 363,76
TOTAL DES CHARGES	34 208 340,56	34 292 049,02
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	458 274,08	-528 685,26
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	458 274,08	-528 685,26

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

257 858,14

51 518,83

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	O		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		NS	
LES EFFECTIFS	O		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 19 616 133,48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 458 274,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le .

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les comptes annuels qui suivent , comprennent les comptes des Etablissements suivant :

Association d 'Hygiene sociale de la Sarthe -siège-

Association d 'Hygiene sociale de la Sarthe -FondsAssociatifs Propres-
ESPAHSS

Centre de soins d'Accompagnement et de Prevention en Addictologie

FAM Le Verger

IME L'Astrolabe

Sessad Oiseau Bleu

Hospitalisation à Domicile

Centre François Gallouédec

SSIAD du Bocage Sabolien

Accueil de Jour la Parenthese

Asidpa Conlie

SCAD 3

Asidpa Spay

SSIAD La Flèche

Les événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes, en particulier ceux liés au titre du Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, constituent un élément majeur. L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existante au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Néanmoins, il est fait communication de la nature de l'exposition de l'Association aux incidences de cette épidémie à l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Les ordonnances (Ordonnance n°2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé) et les instructions ministérielles (CIRCULAIRE n° DGOS/R1/2020/60 du 20 avril 2020 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2020 des établissements de santé), mentionnent une certaine garantie de couverture des dotations annuelles de financement pour 2020, notamment pour le SSR.

Les dérogations de tarif de l'HAD pour la prise en charge des patients COVID-19 constituent des éclaircissements pour la cotation des actes et du prix de journée (ATIH. Consignes de codage COVID-19. 23 mars 2020).

Les établissements médico-sociaux bénéficient des mêmes assurances de financement (INSTRUCTION N° DGCS/5C/2020/54 du 27 mars 2020 relative à l'assouplissement des dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables, applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, issu de l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19) par une facturation sur la base du prévisionnel.

A la date d'établissement des comptes 2019, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. L'AHSS a toutefois mis en action des plans de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Organisation de l'activité sanitaire et médico-sociale en lien avec les plans blancs et bleus des établissements et services ;
- Participation aux dispositifs de lutte et de prévention COVID 19 par la mise en œuvre de lits dédiés [SSR & HAD], des mesures de confinement [FAM], du maintien du service [SSIAD] ou d'accompagnement du secteur médico-social (contacts téléphoniques et démarche d'appui aux usagers [IME & SESSAD] et aux patients [CSAPA, ESA, Accueil de jour]) conformément aux directives officielles ;
- Recours au télé-travail pour les postes qui le permettaient [personnel d'encadrement et administratif, soignants, paramédicaux, personnel éducatif et pédagogique, techniciens informatiques, qualitatifs, ...] ;
- Respect des modalités d'arrêt de travail pour les publics concernés (garde d'enfants, personnes à risque de santé élevé, confinement des cas suspects ou positifs, ...).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Par ailleurs, il n'a pas été fait appel à la suspension des échéances des emprunts bancaires.

Ainsi, eu égard aux mesures nationales de financement des activités sanitaires et médico-sociales et locales de participation au dispositif de lutte et de prévention du COVID 19, à la date de l'arrêté des comptes par son Conseil d'Administration, le 24/04/2020, l'association estime que la poursuite de ses activités n'est pas remise en cause.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 à 15 ans
- Matériels et outillages	2 à 10 ans
- Matériels de transports	4 à 10 ans
- Matériel de bureau	2 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Frais études	2 ans
- Autre immob incorporelles	1 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il figure à l'actif du bilan une créance de 558 K€, provenant d'un écart entre les versements effectués par la CPAM et les dotations notifiées. Cet écart est né lors du passage de la facturation des prix de journées en financement par la dotation globale en 1984/1985. Cette créance n'a pas fait l'objet d'une procédure de reconnaissance réciproque. Compte tenu de la confirmation écrite de cet écart par la CPAM chaque année, nous considérons que cette créance sera recouvrée et ne doit pas faire l'objet d'une dépréciation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	615 546		132 715		
CORPORELLES	Terrains		1 086 193				
	Constructions	Sur sol propre	24 209 945		144 626		
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		4 243 949		153 692		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		2 151 526		76 490	
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau & mobilier informatique					
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours		113 542		73 945			
Avances et acomptes		2 286					
TOTAL			31 807 440		448 752		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		76 313		5 836		
TOTAL			76 313		5 836		
TOTAL GENERAL			32 499 299		587 304		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		38 675	709 586		
CORPORELLES	Terrains				1 086 193		
	Constructions	Sur sol propre		135 905	24 218 666		
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		64 504		4 333 137		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers		164 315		2 063 701	
		Matériel de transport					
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours		173 862		13 625			
Avances et acomptes				2 286			
TOTAL			538 586		31 717 607		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières			4 458	77 691		
TOTAL			4 458		77 691		
TOTAL GENERAL			581 718		32 504 885		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	502 927	98 043	21 459	579 510
Terrains		502 393	34 477	1 764	535 106
Constructions	Sur sol propre	15 676 350	713 216	141 808	16 247 758
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		3 652 769	188 753	63 097	3 778 426
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	1 220 313	102 230	175 335	1 147 207
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.				
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		21 051 825	1 038 677	382 004	21 708 498
TOTAL GENERAL		21 554 752	1 136 719	403 463	22 288 008

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées	894 076	243 668	263 602	874 142
	TOTAL	894 076	243 668	263 602	874 142
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	1 258 485	528 174	244 983	1 541 676
	TOTAL	1 258 485	528 174	244 983	1 541 676
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	10 446	17 906	1 700	26 652
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	10 446	17 906	1 700	26 652
	TOTAL GÉNÉRAL	2 163 007	789 747	510 285	2 442 469
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises	- d'exploitation	546 079	246 683	
		- financières			
		- exceptionnelles	243 668	263 602	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	77 691		77 691
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	11 596		11 596
	Autres créances clients	3 080 630	3 080 630	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	8 607	8 607	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266	266	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	244 448	244 448		
Charges constatées d'avance	70 999	70 999		
TOTAUX		3 494 237	3 404 950	89 287
Renvois				
(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles comprennent principalement des locations , des maintenances, des primes d'assurances et des documentations payées d'avances .

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	70 999
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	70 999

PRODUITS À RECEVOIR

Il s'agit de divers remboursement à recevoir de fournisseurs, organismes sociaux et d'organismes de formation ; et également d'intérêts courus à recevoir .

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	29 438
Autres créances	143 346
Disponibilités	
TOTAL	172 784

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variation des subventions d'investissement :

	31/12/2018	Variation	31/12/2019
Subventions d'investissements brutes	573 870,55	-30 240,52	543 630,03
Étalement des subventions rattachées au résultat	87 775,08	12 036,82	99 811,90
Subventions nettes	486 095,47	-42 277,34	443 818,13

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 604 098,07		6 801,65	2 597 296,42
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise	154 599,01		133 825,10	20 773,91
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	3 117 257,10	150 998,45	65 988,81	3 202 266,74
Report à nouveau	-2 869 273,31	-483 068,15		-3 352 341,46
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-528 685,26	458 274,08	-528 685,26	458 274,08
Subventions d'investissement non renouvelables	486 095,47		42 277,34	443 818,13
Provisions réglementées	894 076,11		19 934,16	874 141,95
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	3 858 167,19	126 204,38	-259 858,20	4 244 229,77

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
	Divers Etablissements		498 029,73	498 029,73	126 727,73	201 643,00	572 945,00
	TOTAL		498 029,73	498 029,73	126 727,73	201 643,00	572 945,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	8 907 513	3 194 965	3 133 831	2 578 717
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	3 475	3 475		
Fournisseurs & comptes rattachés	1 085 549	1 085 549		
Personnel & comptes rattachés	1 618 738	1 618 738		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	1 296 319	1 296 319		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	278 189	278 189		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	35 398	35 398		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	32 102	32 102		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	13 257 283	7 544 735	3 133 831	2 578 717

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

786 564

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

Elles sont constituées principalement d'énergie à payer, de charges de personnel extérieur, d'actes biologiques, honoraires et autres à payer.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	928
Emprunts et dettes financières divers	3 475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 276
Dettes fiscales et sociales	1 868 079
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 158
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 151 916

ENGAGEMENTS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 2 995 108,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,75 %
Table de mortalité	TH TF12-14
Départ volontaire à	65 ans
Taux de turn over	10,00 %

Le taux de rotation est propre à chaque service et établissement.

Age de départ, 65 ans pour chaque salarié.

Taux charges sociales 51%.

Taux d'augmentation des salaires 0.75%.

Cet engagement est partiellement couvert par :

-des sommes versées sur un fonds collectif dédié à la couverture des engagements sociaux évalués à 1 294 661€ au 31 décembre 2019

-l'existence de provisions comptabilisées pour un montant de 863 537€.

L'engagement non couvert s'élève donc à 836 911€ au 31 décembre 2019.

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 504 334	6 504 334
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	6 504 334	6 504 334

LES EFFECTIFS

Association Hygiene Sociale

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

Les effectifs de l'année 2019 sont exprimés en équivalent temps plein.

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	544,00	539,00
Ingénieurs et cadres	84,00	81,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	460,00	458,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		